

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 074-217400704-20231114-D2023-81-DE

Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



D 2023 - 81

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 07 novembre 2023

**OBJET : REMBOURSEMENT DE  
FRAIS A MADAME LE MAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire*

**PRESENTS :** TRONCHON J. MEYRIER M.  
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND  
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.  
STUBERT B. PLEynet J.P. DENERVAUD  
M. BILLARD G. DIANA C. RACINE  
FREIXENET M. QUERNEC GARIN C.  
MATTERA A. CHAMPEAU S.

**EXCUSES :** CHANTELOT C. « pouvoir à de  
PROYART A. » CHEVRON F. « pouvoir à  
TRONCHON J. » CORNU C. « pouvoir à  
MORIAUD P. » GEROUDET A. « pouvoir à  
QUERNEC-GARIN C. » CHANTELOT L.  
« pouvoir à BAARSCH C. »

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'elle a participé à une cagnotte en ligne, au nom de la commune, pour un montant de 115 €, suite au décès accidentel de l'enfant d'une enseignante de la commune

Madame le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour le remboursement de ces frais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le remboursement des frais engagés par Madame le maire pour le décès accidentel d'un enfant d'une enseignante de la commune d'un montant de 115 €.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
François MORAND

Le maire  
Pascale MORIAUD

